

## **ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES MALGACHES ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS Á MADAGASCAR : UNE ANALYSE Á PARTIR DES ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES ET DE SANTÉ (EDS)**

Frédérique ANDRIAMARO  
Doctorante en Démographie  
Université Paris X-Nanterre / IRD

Valérie DELAUNAY  
Démographe, IRD  
Laboratoire Population  
Environnement Développement, UMR151  
Université Catholique de Madagascar

### **Résumé :**

A Madagascar, les ménages nucléaires représentent le modèle dominant au détriment des ménages élargis. Les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) menées en 2003 et en 2008 permettent d'établir, selon une méthode développée par Christine Tichit, une typologie du noyau principal et du(des) noyau(x) secondaire(s) des ménages. Les résultats montrent que les enfants en noyau monoparental sont le plus souvent avec leur mère, que le père soit décédé ou encore en vie. Les recompositions familiales et la précarité des noyaux monoparentaux amènent souvent les grands-parents à jouer un rôle important dans la prise en charge de l'enfant. Plus de 60% des enfants confiés sont pris en charge par leurs grands-parents. Au-delà de la nucléarisation des ménages, on observe une certaine solidarité et entraide de la famille proche face aux difficultés engendrées par les trajectoires complexes de ruptures. Les différences constatées entre les six provinces autour de la résidence des enfants montrent déjà qu'il existe à Madagascar une variété de réponses face aux ruptures familiales et par rapport à la place de l'enfant dans la société. Une étude qualitative complémentaire permettrait de mieux comprendre les enjeux autour de la prise en charge des enfants.

### **Mots clés :**

prise en charge des enfants, structure familiale, confiage, Madagascar

**Abstract :**

***Family structure changes and child care in Madagascar: an analysis from Demographic and Health Surveys.***

*In Madagascar, nuclear households are becoming in Madagascar the prevailing pattern to the detriment of large households. However, family structures and their evolutions remain not well known and in the context of family breakdown (in case of parental separation or death) childcare patterns stay an area of major concern. Using a methodology developed by Christine Tichit, data from Demographic and Health Surveys (2003 and 2008) allow us to produce a typology of the main nucleus and a typology of secondary nucleus inside the household. Household typology can be inferred from them. Then we analyze residency options for children, and child care intra-family strategies in case of breakdown.*

*Results show that children in single-parent nucleus live more often with their mother, whatever their father's survival status. Precariousness of blended as of one-parent nucleus lead grand-parent to play a growing role in child care. More than 60% of foster children are cared by their grand-parents. Beyond a trend of household nuclearization, we have shown the family solidarity to face family breakdown crisis. This social cohesion is greater in Toliara and Fianarantsoa region, where family fosterage is more prevalent. Regional differences in child residency options show yet that several family answers coexist in Malagasy society. Further qualitative studies are needed to better understand challenges around family child care.*

**Keywords :**

*child care, family structure, fosterage, Madagascar*

**INTRODUCTION**

Depuis une vingtaine d'années, la diversification des structures familiales de plus en plus visible conduit au développement de la démographie de la famille et du ménage. En effet, face à l'ampleur des changements familiaux (divorce, familles recomposées, parents isolés...), la nécessité de produire des indicateurs de mesure et de tendance a amené une amélioration des outils et des méthodes. Ainsi, l'analyse quantitative de la structure des ménages se développe.

La démographie de la famille reste encore peu répandue dans les pays du Sud, tout particulièrement à Madagascar. Les études réalisées au niveau national ou régional fournissent des données assez globales sur les familles et ménages malgaches (taille des ménages, âge moyen des chefs de ménage, niveau d'instruction des chefs de ménage,...), mais les connaissances sur les structures des ménages à Madagascar restent encore très rares. Comment évoluent les structures familiales malgaches ? Observe-t-on une nucléarisation des familles ? Comment s'effectue la prise en charge des enfants face à des changements ? Pour apporter un début de réponse à ces questionnements, nous présentons dans le présent travail une analyse quantitative sur les structures des ménages à Madagascar à travers les données fournies par les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS). Grâce aux variables fournies par ces EDS, nous pouvons analyser la résidence des enfants de moins de 15 ans et essayer de comprendre comment s'effectue la prise en charge de ces enfants. Nous utilisons pour la présente analyse une méthodologie proposée par C. Tichit<sup>1</sup> qui permet non seulement d'appréhender la typologie des noyaux primaires mais également celle des noyaux secondaires.

---

<sup>1</sup> Christine TICHIT, *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé* Ceped, Paris, 2008, 87 p.

## D) LA FAMILLE MALGACHE, ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'unité sociale de base à Madagascar est « la famille ». La dénomination du mot « famille » ou « *fianakaviana* » fait référence dans le contexte malgache, comme dans maintes sociétés africaines, à la famille élargie : grands-parents, oncles et tantes, nièces et neveux, cousins et cousines... on englobait dans le terme de famille les individus liés au clan soit par le mariage ou l'alliance soit par le réseau de connaissances proches<sup>2</sup>. La consanguinité et le degré de parenté ne représentaient pas la condition majeure pour être considéré comme membre de la famille, l'important était la solidarité que les membres se montraient entre eux au quotidien, assurant ainsi une cohésion sociale à laquelle chacun pouvait espérer intégration et protection.

Grandidier<sup>3</sup> soulignait en 1917 que les membres des clans restaient très unis. La solidarité familiale était très développée et se manifestait de façon « active » ou « passive ». « Active » dans la mesure où les parents riches venaient en aide aux parents pauvres. Notamment, « *lorsque l'un d'eux était, pour crime ou pour dette, réduit à l'esclavage, peine qui était [...] souvent partagée par la famille du coupable, les autres s'évertuaient à réunir la somme nécessaire pour le racheter : ceux qui manquaient à ce devoir étaient l'objet du mépris public* »<sup>4</sup>. La solidarité entre membres d'un même groupe familial était également « passive » : il arrivait ainsi que souvent, la responsabilité d'un délit commis par l'un des membres était imputable à tout le groupe, plus particulièrement à la femme et aux enfants du chef de famille.

Une progéniture nombreuse, d'autre part, était aussi de ce temps un signe de « puissance du groupe familial ». La force d'un clan se mesurait à travers le nombre des individus. La stérilité était très redoutée et l'on parlait de « malédiction » des ancêtres lorsqu'une femme ne pouvait enfanter. De ce fait, la fécondité pré-nuptiale est encouragée dans la plupart des régions de Madagascar car le fait qu'une femme ait déjà eu un enfant prouvait sa fertilité<sup>5</sup>.

Néanmoins, certains changements sont apparus avec l'avènement de la christianisation à Madagascar au début du XIX<sup>ème</sup> siècle et surtout dans les Hautes Terres comme dans la province d'Antananarivo. Les relations sexuelles hors mariage dans cette partie de l'île deviennent alors réprimées et les mères célibataires sont discréditées au sein de la société. D'après certaines littératures ethnographiques, les adoptions étaient pourtant fréquentes à Madagascar. D'après Grandidier (1917), « *l'adoption a été de tout temps une coutume très répandue dans toute l'île de Madagascar, mais surtout lorsqu'on n'avait pas d'enfants, pour continuer sa famille, avoir des héritiers qui puissent accomplir les rites sacrés des funérailles et assurer le culte des ancêtres* ». L'adoption (« sociale ») d'un enfant se pratiquait à travers des incantations et sacrifices aux ancêtres effectuées par un patriarche qui demandait une

---

<sup>2</sup> Paul OTTINO, 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine* Karthala-IRD, Paris, 685 p.

<sup>3</sup> Alfred GRANDIDIER et Guillaume GRANDIDIER, 1917, *Ethnographie de Madagascar : les habitants de Madagascar : la famille malgache (fin)- rapports sociaux des malgaches - vie matérielle à Madagascar - les croyances et la vie religieuse à Madagascar*, in *Histoire Physique, Naturelle et Politique de Madagascar*. Paris, pp. 111-327.

<sup>4</sup> GRANDIDIER et GRANDIDIER, 1917, *op. cit.* p. 113

<sup>5</sup> Clotilde BINET, 2005, « Femmes, hommes et mariages à Madagascar », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* n°4, 6 p.

bénédictio pour la famille adoptante et l'adopté<sup>6</sup>. Dans la mesure où les liens de consanguinité n'étaient pas fondamentaux pour faire partie du clan, les enfants adoptifs avaient alors autant de droits que les enfants légitimes. L'adoption était aussi une expectative pour les couples qui ne pouvaient avoir d'enfant car elle permettait d'échapper au déshonneur de ne pas avoir d'héritier.

Concernant le système d'entraide entre membres de la famille, il s'apparente à une sorte d'obligation sociale et morale dont chacun doit s'acquitter envers les autres. Cette entraide s'applique aussi aux normes sociales sur la prise en charge des enfants. Effectivement, lorsque les enfants ont perdu leurs parents, ce sont les grands-parents ou un oncle et une tante qui les prendront en charge et les traiteront comme leurs propres enfants. Et même, selon la coutume, les grands-parents peuvent garder certains de leurs petits-enfants pour les tenir compagnie et les aider au quotidien<sup>7</sup>. Dans certains cas, ce sont les frères et les sœurs aînées qui prendront en charge leurs cadets si les parents sont dans l'incapacité de s'en occuper. D'une manière générale, la mise en commun et la circulation des enfants est encouragée au sein de la famille élargie<sup>8</sup>. Les structures familiales malgaches semblent ainsi montrer le maintien d'une forte solidarité et d'une stratégie résidentielle favorisant la circulation des enfants. Néanmoins, quelques analyses récentes des structures familiales malgaches ont montré qu'aujourd'hui les ménages nucléaires représentent le modèle dominant au détriment des ménages élargis<sup>9</sup>. L'organisation familiale fait-elle donc face à des changements ? Quant à la prise en charge des enfants, le rôle de la famille proche semble non négligeable malgré un contexte de grande pauvreté.

## II) MÉTHODOLOGIE

Le présent article se propose de présenter une analyse quantitative des structures familiales malgaches à travers les quatre enquêtes démographiques et de santé (EDS) dont Madagascar a bénéficié en 1992, 1997, 2003/04 et 2008/09.

La base de l'étude quantitative de la structure familiale est l'identification des noyaux. Laslett et Wall proposent une typologie qui se fonde sur la composition du ménage selon le lien de parenté et sur la situation matrimoniale des membres du ménage, permettant de reconstituer les noyaux<sup>10</sup>. Cette typologie permet de distinguer les ménages nucléaires (couple et enfants) des ménages plus complexes (avec ascendants, descendants, collatéraux et/ou avec des noyaux secondaires) et des ménages monoparentaux et isolés.

Les sources de données disponibles en Afrique, telles que les recensements ou les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), enregistrent le lien de parenté des membres du ménage au chef de ménage. Cette information permet de distinguer les

---

<sup>6</sup> L'adoption sociale de l'enfant par le père est une pratique encore très importante actuellement notamment dans le Sud de Madagascar

<sup>7</sup> O. DAHL, 2006, *Signes et significations à Madagascar. Des cas de communication interculturelle*, Présence Africaine, Paris, 309 p.

<sup>8</sup> DAHL, *ibidem*

<sup>9</sup> Frédérique ANDRIAMARO et Valérie DELAUNAY, 2010, *Structure des ménages et prise en charge des enfants à Madagascar : apports et limites des Enquêtes Démographiques et de Santé*. Sixième colloque francophone sur les sondages, Tanger, 15 p. Valérie DELAUNAY, et al., 2010, *Des ménages « sans parents » : prévalence et différentiels régionaux à Madagascar*, Colloque AIDELF, « Relations intergénérationnelles. Enjeux démographiques », Genève, pp. 595-614.

<sup>10</sup> P. LASLETT et R. WALL, 1972, *Household and Family in Past Time*, Cambridge University Press, Cambridge, 622 p.

ménages « nucléaires » des ménages « élargis », mais ne renseigne en rien sur l'existence de noyaux secondaires.

Christine Tichit propose une méthode de reconstitution de la composition familiale des ménages à partir des EDS<sup>11</sup> que nous appliquons aux EDS menées à Madagascar en 2003/2004 et 2008/09. En effet, les deux premières enquêtes ne fournissent par la totalité des données nécessaires à l'application de cette méthode. Dans les EDS, le questionnaire prévoit, pour chacun des membres du ménage, l'enregistrement du lien de parenté avec le chef de ménage. En cela, le fichier ménage produit par ces enquêtes ne permet pas une analyse fine des structures. Mais l'exploitation d'autres informations, que l'on trouve dans les questionnaires adressées aux femmes de 15 à 49 ans et aux enfants de moins de 15 ans permet de repérer les différents noyaux qui composent le ménage.

Le principe de la méthode repose sur trois groupes de variables :

- le lien de parenté avec le chef de ménage (fichier ménage) ;
- la situation matrimoniale de la femme, sa situation de résidence vis-à-vis du conjoint et le rang d'enregistrement de son conjoint dans le ménage (fichier femme)<sup>12</sup> ;
- la survie et la cohabitation avec les parents des enfants de moins de 15 ans (fichier ménage).

Le lien de parenté est utilisé pour déterminer l'appartenance au noyau principal ou secondaire. Le second groupe de variable permet d'identifier tous les couples présents dans le ménage, qu'ils relèvent ou non du noyau principal. Le troisième groupe de variable permet de repérer les enfants de noyau parental, de noyau monoparental, de noyau recomposé, les enfants confiés et les orphelins.

Il est alors possible d'établir une typologie du noyau principal et du(des) noyau(x) secondaire(s). La typologie du ménage découle alors de celle du noyau principal et de la présence ou non de noyaux secondaires.

L'intérêt de l'analyse des structures des ménages dans cette recherche réside surtout dans la connaissance de la résidence des enfants et donc dans le fait de pouvoir voir s'il existe des réponses intrafamiliales pour la prise en charge de ces enfants en situation de rupture familiale. Diverses recherches sur l'Afrique subsaharienne ont porté notamment sur le « confiage d'enfants » pour des fins économiques, sociales ou culturelles. Mais comme le souligne Thérèse Loco, « *ces enfants [confiés] sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé et parfois exploités dans le ménage qui les accueille. De fortes discriminations selon le sexe dans la scolarisation de ces enfants sont manifestes* »<sup>13</sup>. La question de la résidence de l'enfant pourrait ainsi permettre de voir si les normes sociales sur la prise en charge intrafamiliale de l'enfant se maintiennent toujours à Madagascar face aux situations de crise économique que le pays connaît depuis ces dernières décennies.

---

<sup>11</sup> Christine TICHIT, 2008, *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé* Ceped, Paris: 87 p.

<sup>12</sup> Ces informations ne sont disponibles que dans les deux dernières enquêtes.

<sup>13</sup> T. LOCOH, 1997, « Structures familiales : l'apport de la démographie », in M. PILON, T. LOCOH, K. VIGNIKIN and P. VIMARD (eds.), *Ménages et Familles en Afrique*. Ceped, Paris, pp. 11-29.

Les résultats seront donc présentés pour les quatre enquêtes lorsque cela est possible ou seulement pour les deux dernières enquêtes lorsque la méthode de C. Tichit est utilisée.

### III) TYPOLOGIE DES MÉNAGES

Les méthodes classiques de typologie des ménages permettent de distinguer les ménages nucléaires (couples avec ou sans enfants ou parent seul avec enfant(s), sans autres membres), des ménages élargis (présence d'au moins un membre n'appartenant pas au noyau nucléaire, parenté ou non), des ménages isolés (composés d'une seule personne).

**Tableau 1 : Typologie des ménages à Madagascar, Enquêtes Démographiques et de Santé**

<b>Type de ménage</b>	<b>1992</b>	<b>1997</b>	<b>2003/04</b>	<b>2008/09</b>
<b>nucléaire</b>	36,1	40,9	45,3	50,3
<b>élargi</b>	57,2	52,5	47,3	42,6
<b>isolé</b>	6,7	6,6	7,5	7,1
<b>effectif</b>	5944	7171	8420	17857

Cette typologie et son évolution permet de voir une tendance générale à l'augmentation proportionnelle des ménages de type nucléaire, au détriment des ménages élargis. Le ménage de type nucléaire devient le ménage dominant en 2009.

L'utilisation des données par la méthode de C. Tichit permet de produire une typologie beaucoup plus détaillée. Cette typologie des ménages distingue 4 groupes de ménages : les ménages parentaux (couples avec enfants, de type simples ou élargis<sup>14</sup>) ; les ménages monoparentaux (un seul parent avec au moins un enfant, de type simples ou élargis) ; les ménages conjugaux (couples sans enfants, de type simples ou élargis) ; et les ménages dont le chef de ménage est sans enfants ni conjoint (de type simples ou élargis). La méthode permet aussi de distinguer parmi les ménages de type élargis ceux qui hébergent un membre extérieur au noyau principal de ceux qui hébergent un noyau secondaire. Par noyau secondaire, on entend un parent ou un couple avec au moins un enfant.

La répartition des ménages selon cette typologie est présentée en tableau 2.

Les typologies des ménages à Madagascar pour les deux périodes montrent une prédominance des ménages parentaux, qui représentent plus de la moitié des ménages. Parmi eux, la grande majorité est constituée de ménages parentaux simples, soit « nucléaires ». La distinction des ménages élargis permet de voir que la présence d'un noyau secondaire est plus rare que celle d'un membre extérieur. La part des ménages parentaux simple augmente entre les deux enquêtes, passant de 33% à 38% de l'ensemble des ménages.

Les ménages monoparentaux représentent 10% des ménages en 2004 et 10,8% en 2009. La part des ménages conjugaux diminue de 16% en 2004 à 14% en 2009. De même, la part des ménages dirigés par un chef de ménage seul et sans enfant diminue de 19% à 17%.

<sup>14</sup> Pouvant donc héberger soit un frère/une sœur ou un cousin...

**Tableau 2 : Typologie détaillée des ménages à Madagascar,  
Enquêtes Démographiques et de Santé**

Type de ménage	2003/04		2008/09	
	Freq.	%	Freq.	%
<b><i>Parental</i></b>	<b>4288</b>	<b>54,4</b>	<b>10208</b>	<b>58,0</b>
parental simple	2584	33,6	6655	38,4
parental + au moins 1 noyau secondaire	216	3,1	711	3,9
parental + au- 1 membre extérieur	1488	17,7	2842	15,7
<b><i>Monoparental</i></b>	<b>809</b>	<b>10</b>	<b>1987</b>	<b>10,8</b>
Monoparental simple	364	4,8	1082	6,1
monoparental + au moins 1 noyau secondaire	94	1,2	260	1,3
monoparental+ au- 1 membre extérieur	351	4	645	3,4
<b><i>Conjugal</i></b>	<b>1518</b>	<b>16,5</b>	<b>2501</b>	<b>14,0</b>
conjugal simple	613	6,9	1013	5,8
conjugal + au moins 1 noyau secondaire	206	2,6	404	2,1
conjugal + au- 1 membre extérieur	699	7	1084	6,1
<b><i>Chef de ménage sans enfants ni conjoint</i></b>	<b>1805</b>	<b>19,2</b>	<b>3161</b>	<b>17,1</b>
CM seul	692	7,5	1275	7,1
CM + au moins 1 noyau secondaire	325	3,6	613	3,2
CM + au- 1 membre extérieur	788	8,1	1273	6,8
<b>Total</b>	<b>8420</b>	<b>100</b>	<b>17857</b>	<b>100</b>

Les ménages élargis de chacune de ces catégories sont plus fréquemment composés de membres extérieurs que de noyaux secondaires.

Un tiers des ménages hébergent un membre extérieur (32% des ménages). Ils sont moins nombreux à héberger un noyau secondaire (10%).

#### **IV) ANALYSE DES MEMBRES ADULTES HÉBERGÉS**

La proportion de ménages avec adultes hébergés a connu une diminution entre 2003/04 et 2008/09, allant de 36% à 26%. Ces « adultes » concernent majoritairement les enfants des chefs de ménage de 18 à 24 ans qui sont encore hébergés chez les parents car encore célibataires. Cette proportion de fils/fille du chef de ménage hébergée chez les parents diminue avec l'âge des enfants (22% pour les 25-49 ans en 2008/09 et 11% pour les plus de 50 ans à cette même date). Cette diminution avec l'âge réitère la norme sociale qui veut que les enfants quittent le domicile parental après le mariage. Les ménages parentaux sont ainsi les ménages qui accueillent le plus d'adultes. A part les enfants adultes du chef de ménage, les frères et sœurs, les parents et les petits-enfants sont les plus hébergés.

**Tableau 3 : Répartition des adultes hébergés**

	2003/04	2008/09
<b>Proportion de ménages avec adultes hébergés</b>	36,0	26,0
<i>Nombre moyen d'adultes hébergés par ménage</i>	0,6	0,4
<b>Répartition des adultes hébergés dans les grands groupes de ménages</b>		
Parental	41,7	50,4
Monoparental	11,9	12,4
Conjugal	22,3	19,4
CM seul	24,0	18,2
	100,0	100,0
<b>Sexe des adultes hébergés</b>		
Homme	64,9	64,8
Femme	35,1	35,2
<b>Age des adultes hébergés</b>		
18-24	64,9	65,4
25-49	23,9	22,7
50+	11,2	11,9
	100,0	100,0
<b>Lien de parenté des adultes hébergés avec le chef de ménage</b>		
fil(s)/fil(le)	64,1	60,9
beau-fils/belle-fille	0,3	0,8
petit-fils/fille	4,6	4,8
père/mère	6,6	6,1
beau-père/belle-mère	1,2	2,1
frère/sœur	7,6	7,1
autre parent	8,0	6,4
enfant adopté/confié	3,6	1,4
non apparenté	3,9	6,2
neveu/nièce		3,3
neveu/nièce par alliance		0,8
	100,0	100,0
<b>Situation matrimoniale des adultes hébergés</b>		
célibataire	-	77,3
marié	-	8,3
veuve-f	-	6,6
divorcé/séparé	-	7,8
	100,0	100,0
effectifs	3330	6959

## V) ANALYSE DES NOYAUX SECONDAIRES

Un noyau secondaire est défini comme une cellule parentale, composé d'au moins 1 parent et un enfant. Il peut s'agir d'un couple avec leur enfant (parental), d'un couple avec l'enfant d'un des deux membres du couple (recomposé) ou d'un seul parent avec son enfant, marié ou non (on distingue les noyaux monoparentaux célibataires des noyaux monoparentaux dont le conjoint réside ailleurs).

La présence de noyaux secondaires est rare et concerne seulement 10,5% des ménages en 2004 et 2009. Les ménages concernés comprennent entre 1 et 4 noyaux secondaires, mais le nombre moyen de noyaux secondaires reste très proche de 1. Ces noyaux secondaires sont plus fréquemment hébergés dans des ménages parentaux (resp. 28 et 33%) et dans des ménages dont le chef est seul (le plus souvent une femme) et sans enfants (resp. 33 et 30%). La tendance va vers une nette augmentation des noyaux secondaires dans les ménages parentaux. La plupart de ces noyaux secondaires sont dirigés par des femmes (resp. 79 et 72 %).

**Tableau 3 : Répartition des noyaux secondaires**

	2003/04	2008/09
<i>Proportion de ménages avec noyaux secondaires</i>		
	10,5	10,5
<i>Répartition des noyaux secondaires dans les grands groupes de ménages</i>		
Parental	28,3	33,2
Monoparental	11,4	12,7
Conjugal	27,1	20,3
CM seul	33,2	30,0
	100,0	100,0
<i>Type des noyaux secondaires</i>		
Parental	13,5	18,5
Recomposé	0,9	2,9
Monoparental non marié	74,6	60,2
Monoparental marié non cohabitant	5,5	12,3
Conjugal sans enfant	5,5	6,1
	100,0	100,0
<i>Sexe du référent des noyaux secondaires</i>		
Homme	78,7	71,9
Femme	21,3	28,1
<i>Sexe du référent des noyaux secondaires monoparentaux</i>		
Homme	91,5	88,6
Femme	8,5	11,4
	100,0	100,0
effectifs	884	1875

Afin de mieux comprendre la situation de ces ménages, nous avons créé une typologie des noyaux secondaires : parental, recomposé, monoparental marié ou non-

marié et conjugal sans enfants. Les résultats montrent que les noyaux secondaires sont le plus souvent des noyaux monoparentaux non mariés. Il s'agit la plupart du temps de femmes : 90% des noyaux secondaires monoparentaux non mariés sont dirigés par des femmes (resp. 91 et 88%).

## VI) RÉSIDENCE DE L'ENFANT SELON LA SURVIE DES PARENTS

La grande majorité des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs parents biologiques (près de 64% des enfants en 2008/09). Une partie des enfants vivent avec leur mère seule (12 % en 2008/09), suite à une séparation plutôt qu'au décès du père ; peu d'enfants vivent avec leur père seul (2%) dans la mesure où les enfants restent généralement avec leur mère ou leurs grands-parents maternels. Dans le cas des familles recomposées, un remariage correspond à un nouveau foyer et une nouvelle famille où les enfants de(s) union(s) précédente(s) ne sont pas toujours les bienvenus. En effet, dans la société malgache, il est souvent reconnu qu'un beau-parent ne traitera jamais son beau-fils ou sa belle-fille comme l'égal de son propre enfant, pouvant entraîner une certaine négligence ou de maltraitance par rapport aux autres membres de la fratrie. Ainsi, lorsqu'une femme ou un homme se remarie, il est naturel que les grands-parents maternels prennent en charge l'enfant. Certains enfants restent néanmoins dans le ménage recomposé. Ils sont plus nombreux à rester avec leur père (6%) qu'avec leur mère (2%). On constate que l'homme possède plus de latitude pour imposer ses enfants dans son nouveau foyer.

**Tableau 5 : Répartition des enfants de 0 à 18 ans selon le type de résidence**

Type de résidence	2003-04		2008-09	
	effectif	%	effectif	%
avec père et mère	11635	64,0	27604	63,2
avec mère monoparentale non mariée	2581	14,2	5372	12,3
avec mère monoparentale mariée	91	0,5	393	0,9
avec père monoparentale non marié	400	2,2	961	2,2
avec mère en ménage recomposé	327	1,8	830	1,9
avec père en ménage recomposé	891	4,9	2621	6,0
avec un grand-parent	1472	8,1	3407	7,8
avec un oncle ou une tante	0	0,0	175	0,4
avec un frère ou une sœur	91	0,5	524	1,2
avec une personne non apparenté	691	3,8	1834	4,2
	18179	100,0	43678	100,1

Parmi les enfants qui ne résident ni avec le père ni avec la mère, nous pouvons observer comment se répartit le lien de parenté avec le chef de ménage. La majorité de ces enfants résident dans le ménage de leurs grands-parents (environ 8%), puis respectivement avec une personne non apparentée (4,2%), avec un frère ou une sœur (1,2%) et enfin chez un oncle ou une tante (0,4%). On peut se poser la question sur le statut de ces enfants vivant avec « une personne non apparentée » qui pourrait comprendre le cas d'enfants domestiques (que nous ne traiterons pas ici).

Ainsi, les ménages malgaches se caractérisent par une structure simple, à dominante parentale, mais hébergeant quand même (pour un tiers des ménages) un

membre extérieur ou plus rarement un noyau secondaire. Ces membres extérieurs sont presque toujours d'autres membres de la famille proche ou élargie. Ceci reflète le maintien des solidarités familiales malgré une nucléarisation grandissante des ménages.

## VII) VARIATIONS RÉGIONALES ?

Nous nous sommes penchés sur le dernier EDS de 2008/09 pour obtenir une typologie plus fine de la résidence des enfants dans les six provinces de Madagascar. Le modèle nucléaire formé par les deux parents et le ou les enfants constitue toujours le modèle dominant à Madagascar quelque soit la province. Le tableau montre que c'est dans la province d'Antananarivo que l'on recense le plus d'enfants vivant avec son père et sa mère (77%) et à Antsiranana le moins de cas avec 58%. Les enfants résidant dans des ménages monoparentaux dirigés par la mère non en union sont plus nombreux à Fianarantsoa et à Toliara. Quant aux ménages recomposés, les mères gardent davantage leurs enfants avec elles lorsqu'elles se remettent en couple dans la province de Fianarantsoa. C'est à Antananarivo que l'on constate que les enfants résident le moins avec leur mère ou leur père dans des familles recomposées. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il est difficilement acceptable pour le nouveau conjoint d'élever l'(es) enfant(s) d'un autre dans la mesure où les naissances pré-nuptiales ou hors mariage sont peu tolérées dans une société encore influencée par les valeurs du christianisme. A Toliara, par contre, les pères sont plus enclins à garder leurs enfants que les mères en cas de remise en couple. Les normes sociales<sup>15</sup> veulent qu'au cas où les parents ne peuvent entretenir l'enfant, il est attendu que les grands-parents ou d'autres parents proches les prennent à leur charge. C'est à Toliara que l'on retrouve la plus forte proportion d'enfants vivant avec leurs grands-parents (11,56%) et à Antananarivo que celle-ci est la plus faible (3,60%). De même, les oncles/tantes accueillent davantage leurs neveux ou nièces à Toliara plus que dans les autres provinces. Ceci pourrait faire transparaître une plus forte cohésion sociale dans cette province où la famille élargie a un rôle important dans la vie quotidienne de chacun de ses membres.

**Tableau 6 : Résidence des enfants dans les 6 provinces de Madagascar**

Typprésentf	Provinces												Total
	Ant.	%	Fian.	%	Toam.	%	Mahj.	%	Tol.	%	Antsir.	%	
avec P et M	8054	77,60	6551	62,35	3288	64,61	4512	63,10	4462	58,27	1632	53,26	28499
ac M. mon nm	982	9,46	1682	16,01	600	11,79	909	12,71	1062	13,87	356	11,62	5591
ac M. mon mar	61	0,59	128	1,22	29	0,57	53	0,74	151	1,97	11	0,36	433
ac P mon. nm	200	1,93	236	2,25	131	2,57	166	2,32	147	1,92	94	3,07	974
ac mère recp	93	0,90	245	2,33	137	2,69	149	2,08	135	1,76	111	3,62	870
ac père recp	60	0,58	307	2,92	121	2,38	193	2,70	340	4,44	141	4,60	1162
ac GP	374	3,60	762	7,25	396	7,78	691	9,66	885	11,56	462	15,08	3570
ac oncle/tante	24	0,23	29	0,28	33	0,65	41	0,57	69	0,90	14	0,46	210
ac frère/sœur	133	1,28	101	0,96	90	1,77	79	1,10	125	1,63	43	1,40	571
ac autres	398	3,83	465	4,43	264	5,19	358	5,01	281	3,67	200	6,53	1966
Total	10379	100	10506	100	5089	100	7151	100	7657	100	3064	100	43846

<sup>15</sup> Dahl, 2006, *op. cit.*

## CONCLUSION

Il semblerait donc que l'on mesure à Madagascar un phénomène de nucléarisation de la famille par l'organisation résidentielle en unité plus petite et plus simple.

Lorsque les enfants ne résident pas avec leurs deux parents biologiques, généralement, la mère (cas des familles monoparentales) prend en charge son (ses) enfant(s) que le père soit décédé ou encore en vie. Les recompositions familiales et la précarité des familles monoparentales amènent souvent les grands-parents à jouer un rôle important dans la prise en charge de l'enfant.

Malgré le fait que l'on assiste à une nucléarisation de la famille à Madagascar, les parents, en cas de difficultés financières, relationnelles ou de problèmes de santé suite à une rupture familiale, se tournent toujours en premier lieu vers leur famille proche. « Le réseau social sur lequel les ménages s'appuient en cas de difficultés est constitué principalement de groupes/personnes qui ont des relations de proximité avec eux. Lorsque les ménages décident de faire recours à ce réseau social, le schéma reste le même quel que soit le moment des difficultés : les familles proches/les parents en priorité, les membres du voisinage et les amis et enfin les collègues de travail. Les aides de type non alimentaire sont les plus courantes »<sup>16</sup>. Comme le montre d'ailleurs les résultats quantitatifs des EDS, les enfants confiés sont pris en charge à plus de 60% par leurs grands-parents. On constate donc que malgré un discours d'« autonomie » des ménages, on retrouve toujours une certaine solidarité et entraide de la famille proche face aux difficultés engendrées par les trajectoires complexes de ruptures. Cette cohésion sociale est même encore plus forte dans les régions de Toliara et de Fianarantsoa où le confiage intra-familial d'enfants est élevé.

Ces résultats quantitatifs nous renseignent ainsi sur les types de résidence des enfants dont certains sont issus de trajectoires marquées par des ruptures familiales. Ils nous renseignent surtout *avec qui* ces enfants cohabitent. Néanmoins, ils ne renseignent pas sur la nature ou les déterminants de ces trajectoires résidentielles. Les conclusions présentées ici sont presque essentiellement issues d'analyses quantitatives et restent encore très descriptives. Les résultats méritent par la suite d'être affinés par la poursuite des analyses sur les différentiels régionaux et urbain/rural. Plus encore, une approche qualitative permettra d'étayer et d'expliquer ce phénomène de circulation des enfants au sein de la famille. Il est important en effet de comprendre les enjeux liés à l'histoire familiale et aux relations intergénérationnelles qui ont des implications sur les solidarités familiales autour de la prise en charge des enfants.

Néanmoins, les premières différences constatées entre les six provinces autour de la résidence des enfants montrent déjà qu'il existe à Madagascar une variété de réponses face aux ruptures familiales et par rapport à la place de l'enfant dans la société. Une exploration qualitative de ces questions apporterait des éléments importants pour mieux comprendre les processus de prise en charge des enfants par la famille en cas de situation de rupture.

---

<sup>16</sup> NATIONS UNIES, 2010, *Situation socioéconomique des ménages de la ville d'Antananarivo et impact de la crise sociopolitique au niveau des ménages à Madagascar*, Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism McRAM IV, 151 p. Antananarivo.